

## REUNION DU 20 JANVIER 2020

Le vingt janvier deux mille vingt à 20 :00 s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M.- GLOAGUEN F. – Mme NOURRISSON I. (Adjoints)

Mmes REBILLARD V. – DE LA VILLEON L. – MAURY A. Ms MOUCHOUX REBILLARD M. - REMONTE F. (arrivée à 9h15)

Absentes excusées :

LESAGE C. – GORIAUX C.

Absents

Mmes GOUDE VENIEN L.- BICHOT C. - RIALLAND N.

Date de la convocation : 13/01/2020

Procurations :

Mme LESAGE Carine a donné procuration à M BUAN Jean-Marc

Mme GORIAUX Christine a donné procuration à M PINAULT Pascal

### **DELIB.20200101**

#### **PROCES-VERBAL REUNION DU 16 DECEMBRE 2019**

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 décembre 2019 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la réunion du 16 décembre 2019.

### **Delib.20200102**

#### **NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination d'Isabelle NOURRISSON, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :  
Le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle NOURRISSON Secrétaire de séance.

### **DELIB20200103**

#### **DEVIS CONTROLE RADON BATIMENTS SCOLAIRES**

La législation impose de réaliser un diagnostic basé sur la mesure de la concentration en Radon dans les établissements scolaires.

Des mesures de la concentration de Radon seront réalisées par l'utilisation de dosimètres passifs. Ces dosimètres seront laissés en place sur les lieux pendant une période de 2 mois, durée nécessaire pour obtenir une exposition

La commune étant en niveau 3 (« potentiel RADON ») il est nécessaire de procéder à ce contrôle

Deux devis sont présentés

Qualiconsult pour un montant HT de 450 €

CEDI2M pour 480 €

Il est proposé de retenir le moins-disant

Après délibération

Le Conseil Municipal approuve le devis de QUALICONSULT pour 450 €

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis et entreprendre la mission

**DELIB.20200104**

**Devis maintenance informatique matériel de l'école**

Le devis de maintenance du pack informatique de l'école publique est présenté par Frédéric GLOAGUEN Adjoint.

La société CC6Tech propose la maintenance suivante pour l'année 2020 :

Maintenance préventive portables (24)	1 008	
Maintenance équipement réseau (4)	168	
Upgrade des systèmes d'exploitation	966	TOTAL 2 142 € ttc

Après délibération :

Le conseil municipal approuve le devis présenté

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis auprès de CC6TECH

**A- AFEL travaux de restructuration des locaux avancée du projet**

Frédéric GLOAGUEN délégué au sein de l'AFEL rapporte ce qui suit :

Suite au rapport de la PMI et la rencontre avec le médecin ayant effectué ce rapport, il est envisagé de réaménager les locaux du centre social avec de revoir les sanitaires : mise en place de cloisonnement entre les sanitaires pour l'intimité des enfants, l'accessibilité avec une rampe PMR. Des devis et plans vont être réalisés par M Launay Architecte et l'entreprise CF construction contactés.

La nouvelle directrice Caroline Villatte, va prendre ses fonctions le 7 février prochain le directeur part intérim prendra fin à ses fonctions une semaine après son arrivée.

L'AFEL rencontre des soucis de participations des communes extérieures qui n'ont pas versé les subventions escomptées.

Des animateurs sont actuellement en arrêt maladie, et certains vont quitter le centre prochainement ce qui crée des tensions dans l'organisation du centre.

**B- Carnaval des deux écoles**

Les deux associations de parents d'élèves vont organiser un carnaval commun le dimanche 8 mars. Une chasse aux œufs va également être organisée.

**DELIB.20200105**

**COLLEGE DE ROMILLE Subvention à caractère social**

Pascal PINAULT MAIRE, rappelle que la délibération concernant la subvention à caractère social pour le collège de Romillé avait été suspendue en décembre dernier dans l'attente de complément d'informations sur les dépenses engagées correspondant à cette subvention. Il expose le détail fourni par le Principal du collège, des activités organisées par le Collège de Romillé avec les participations versées.

Rencontre inter-chorales à Rennes – sortie scolaire Musée de la Résistance – intervention artistique en classe – sortie scolaire à Brocéliande – sortie chorale au triangle total 6 771.55 €

Au vu de ce complément d'informations M le Maire propose de signer la convention présentée

Après délibération et vérifications des dépenses engagées l'an dernier, le conseil municipal

Accepte la convention de subvention à caractère social présentée par la commune de ROMILLE pour le collège de ROMILLE

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention présentée.

**DELIB.20200106**

**DECLIC : convention 2020 -2023**

Patrick PICHOUX Adjoint présente la nouvelle convention de partenariat entre l'association DECLIC et la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE. L'objet de la convention est de développer une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi de la commune de LA CHAPELLE CHAUSSE ou de sa proximité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Cette action sera organisée sous forme de Chantier d'Insertion et de Développement Local réalisant des travaux liés à l'entretien des voiries et à la propreté urbaine (12 personnes employées en CDDI concernées)

Les missions sur la commune seront :

Travaux d'entretien de chemins de randonnées pour un montant de 3 324 €, comprenant une quote-part pour le fonctionnement calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune, d'autre part, la commune s'engage à proposer sur son territoire, par année une enveloppe de travaux correspondant à une activité de 672 heures : total annuel de 9072 € (672 X 13.50 €/H)

Après délibération, le Conseil Municipal

Approuve la convention présentée par l'association DECLIC

Donne pouvoir au Maire pour signer la convention présentée.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif chaque année.

**DELIB.20200107**

**GROUPAMA : assurance dommage-ouvrages médiathèque**

Dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâti en médiathèque, il est nécessaire de souscrire un contrat d'assurance Dommages Ouvrage.

Jean-Marc BUAN, Adjoint, présente la proposition de contrat de Groupama Loire-Bretagne, assurance.

Les conditions personnelles du contrat comprennent une cotisation HT de 4 959.73 €

GARANTIE DE BASE 0.75% DU COÛT DES TRAVAUX	4 708.61 € ht
GARANTIE BON FONCTIONNEMENT, 0.02%	125.56 €
Garantie dommages aux existants divisible 0.02%	125.56 €

Après délibération, le Conseil Municipal

Approuve la proposition de contrat d'assurance Dommage-ouvrage de Groupama Loire-Bretagne

Et autorise M Le Maire à signer ledit contrat.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la future médiathèque, un devis de solution intrusion est présenté par la société Activeille TLB Loire Bretagne pour un montant HT de 5419.28 €

Ces travaux permettront la mise en sécurité des locaux lorsque ceux-ci seront ouverts au public.

Après délibération

Le Conseil Municipal valide le devis présenté de solution anti intrusion pour 5 419.28 € et donne pouvoir à M le Maire pour signer les travaux.

## **1- QUESTIONS DIVERSES**

### **A) TRAVAUX EAU POTABLE**

Il a été constaté des affaissements de la voie suite aux travaux d'eau potable réalisés par l'Entreprise DLE. Celle-ci a comblé les nids de poules et la plateforme voirie de Rennes Métropole va surveiller l'état de la RD 27 fragilisée.

La conduite d'eau potable arrive au lieudit « le Grand Chemin » par la suite des travaux de remise en état des bordures voirie vont être réalisés puis la remise en état globale de la rue de Montmuran et de l'impasse sont programmés en partie pendant les vacances scolaires puis fin mars.

### **B) FONCIER ANCIENNE BOULANGERIE**

L'ensemble de la propriété de l'ex boulangerie est remise en vente avec une estimation à 200 000 €. Pascal Pinault a contacté les services fonciers de Rennes Métropole afin de porter l'achat de ce foncier intéressant la commune. Les services des Domaines vont estimer le prix de vente de cette propriété. Une étude stationnement va être engagée pour aménager un parking sur le jardin au sud de la bâtisse.

Cette étude stationnement va permettre de connaître les besoins en stationnement en agglomération.

### **C) ETUDE AMENAGEMENT COULEE VERTE**

La MFR de St Grégoire souhaiterait étudier le réaménagement de la coulée vert avec un groupe d'étudiants. Il est proposé de faire un groupe de travail avec des riverains de la coulée verte sur ce dossier, la végétalisation, les aménagements, jeux, structures à prévoir pour les petits.

### **D) ECLAIRAGE LOTISSEMENT LE GALARD**

Rennes Métropole a programmé le changement des lampadaires du lotissement début février prochain.

### **E) SIPE**

Les salariés du Syndicat de la Petite Enfance ont fait appel à un syndicat la CFDT pour soutenir leurs actions de revendications. Des tracts ont été distribués à Romillé, dénonçant les mauvaises conditions de travail et une rencontre avec la Présidente du SIPE a eu lieu.

Le Maire n'a pas souhaité participer à la réunion avec la Présidente du SIPE ainsi que les Maires des autres communes adhérentes (sauf Miniac sous Bécherel)

Mme De la Villéon informe qu'une nouvelle structure parentale a été créée à Romillé pouvant accueillir 10/ 12 enfants gérée par des assistantes maternelles.

*F) Syndicat de la Flume*

M le Maire fait part que le syndicat de la Flume a été dissous et rattaché au « Syndicat Ille et Ilet »

Prochain conseil municipal le lundi 10 février à 20h00

La commission associations se réunira le même jour à 19h00 pour étudier les demandes de subventions.

*G) PLANNING PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES*

Le tableau des permanences des élus aux prochaines élections municipales est présenté et complété par chaque conseiller.